

## Jean-Baptiste André Godin à Auguste Alker, 9 janvier 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Alker, Auguste \(vers 1836-\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation1 p. (314r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Alker, 9 janvier 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/34171>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

# Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 janvier 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Alker, Auguste \(vers 1836-\)](#)

Lieu de destination 164, route de Versailles, Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine)

## Description

Résumé Sur l'emploi d'économe du Familistère. Godin explique à Alker qu'il pensait pourvoir le poste d'économe du Familistère quand il est venu à Guise, mais que la question est finalement encore ouverte. Il lui indique que l'économe du Familistère doit habiter au Familistère et rappelle à Alker que ce point l'a fait hésiter : « Il n'y a pas la confusion que vous paraissez (sic) croire exister dans l'habitation. Chacun y est certainement plus chez soi qu'on y est à Paris dans des maisons où les entrées donnent sur les paillers (sic) des escaliers communiquant à 5 à 6 étages et au familialiste, mes premiers employés demandent à demeurer au premier et au second. » Il demande à Alker de lui faire savoir s'il est encore intéressé par l'emploi.

Support Le passage sur l'habitation au Familistère est repéré par un trait au crayon bleu dans la marge.

## Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#), [Habitations](#), [Visite au Familistère](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Alker, Auguste (vers 1836-)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité

- Commerce
- Commerce
- Éducation
- Employé/Employée
- Rente/Propriété

Biographie Instituteur, négociant et propriétaire français né vers 1836 dans le département du Nord. Auguste Alker ou Alker aîné est candidat à la fonction d'économe du Familistère de Guise en janvier 1862. Il y est employé quelque temps. Il devient ensuite instituteur. Il est qualifié de négociant dans le recensement de 1881 de la population de Villers-le-Duc (Côte-d'Or), où il est propriétaire. Il vit à Argenteuil (Val-d'Oise) dans les années 1880. À partir de 1888, il propose à l'État de lui faire don de sa propriété du Val des Choues à Villiers-le-Duc, un domaine de 75 hectares de terres agricoles avec de vastes bâtiments, à la condition d'y installer un orphelinat agricole pour 400 enfants d'instituteurs, qui

serait le complément de L'Œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire,

fondée par Alfred Mézières (1826-1915), député de Meurthe-et-Moselle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 12/07/2025

---

Lundi le 9 janvier 1863 1.1

Monsieur Meller

164 route de Breteuil à Billancourt

Mon cher Monsieur Meller  
Votre réponse m'est arrivée quand je me  
trouvais trop engagé pour la faire  
de nouveau que j'aurais à accorder auquel  
vous êtes venue à Guise, et j'ai du vous faire  
répondre en conséquence, il se peut au  
contraire que cette question soit encore  
à examen et je vous ai donc dans  
l'avis de faire dans la possibilité de faire  
et employer.

J'vous ai dit que bientôt de mon  
familistère doit forcément habiter le familistère  
mme. Habituation que vous y avez mis  
à très tôt dans la suite de votre demande.  
Il n'y a pas la confusion que  
vous parliez d'avoir caisse dans l'habitation  
que vous y est certainement gelée chez moi  
qu'en ce est à Paris dans des maisons  
sur lesquelles donnent sur les places  
de quelques communes ou j'a été  
étages et au familistère mes premiers  
employés demandent à dormir au premier  
et au second étage par la place.

Cette réponse me permettra de voir  
si je dois admettre renseignements à votre égard  
dans lesquels apparaîtront mes parties visibles

Gérard